

Nombre d'établissements financiers canadiens exercent des activités à l'étranger depuis très longtemps. En tant qu'intermédiaires, ils ont été « entraînés » à l'étranger, souvent par leurs propres clients canadiens qui étaient de gros exportateurs ou qui possédaient des installations de production importantes à l'étranger. De plus, le fait de prendre de l'expansion à l'échelle internationale leur a permis de croître en dépit de la maturité du marché financier canadien. Plus particulièrement, les activités des banques et des compagnies d'assurance-vie canadiennes à l'étranger sont à la source de 50 % et de 55 % des revenus respectivement. Les États-Unis sont leur principal marché étranger, mais un certain nombre d'établissements financiers canadiens détiennent également des intérêts substantiels ailleurs, comme en Asie du Sud-Est et, dans une moindre mesure, en Amérique latine et en Europe.

La plupart des obstacles au commerce dans ce secteur se dressent en Asie du Sud-Est et en Amérique latine. Ces obstacles découlent, par exemple, des restrictions quant à la forme juridique des entreprises autorisées à exercer leurs activités, des règles sur la propriété étrangère, du manque de transparence de la réglementation du secteur financier, de règlements qui nient le traitement national en établissant des prescriptions discriminatoires relativement aux capitaux, ainsi que de restrictions visant les branches d'activité autorisées.

#### **Commerce des services financiers : Accord général sur le commerce des services de l'OMC (AGCS)**

La libéralisation des échanges de services financiers est favorable au secteur financier national tout autant qu'à l'ensemble de l'économie nationale. La libéralisation du marché des services financiers peut contribuer à solidifier les systèmes financiers nationaux de diverses façons importantes : elle peut consolider l'assise financière et promouvoir les pratiques de gestion dans les établissements financiers ainsi qu'améliorer le contrôle de la qualité du crédit et la diversification des risques. Elle favorise en outre sur les marchés financiers les innovations susceptibles de transformer l'épargne étrangère et intérieure en investissements productifs. De plus, en encourageant la transparence et la circulation efficace des données financières et des renseignements commerciaux, la libéralisation améliore le fonctionnement du secteur financier. Tout cela contribue à accroître la stabilité du secteur financier.

En outre, la concurrence accrue dans le secteur profite aux utilisateurs de services financiers que sont, par exemple, les entreprises et les particuliers, parce qu'elle fait baisser les coûts, rehausse la qualité et permet l'offre d'un éventail élargi de produits et de services.

Le gouvernement du Canada s'est toujours prononcé en faveur d'un Accord général sur le commerce des services qui viserait les services financiers. L'AGCS fait bénéficier les établissements financiers canadiens des avantages d'un système basé sur des règles et appuyé par (1) une série d'obligations générales (dont le traitement NPF et la transparence et l'impartialité des règlements); (2) des engagements précis relativement à l'accès aux marchés et au traitement national; et (3) un mécanisme efficace de règlement des différends. L'OMC et l'AGCS constituent en outre une tribune multilatérale unique favorisant les échanges de points de vue sur des questions liées à la libéralisation du commerce des services.

Un régime libéral de services financiers n'est cependant pas forcément un système dépourvu de règles. L'AGCS prévoit de façon fondamentale et détaillée la possibilité d'adopter les règles de prudence nécessaires pour assurer la sécurité et la qualité des systèmes financiers, sauvegarder l'intégrité des marchés financiers et protéger les investisseurs.

Dans les négociations en cours sur les services financiers menées dans le cadre de l'AGCS, les objectifs initiaux du Canada sont les suivants : étendre et renforcer les engagements de nos partenaires commerciaux en matière d'accès aux marchés et de traitement national, afin de faire tomber d'autres obstacles au commerce des services financiers, clarifier toute ambiguïté de définition ou de classification que pourrait contenir l'Annexe; renforcer les disciplines concernant la transparence; et permettre aux pays en développement de mettre progressivement en œuvre leurs engagements, selon un calendrier établi.

Outre les négociations menées dans le cadre de l'AGCS, le commerce des services financiers fera l'objet d'autres négociations commerciales, dont celles visant la création de la Zone de libre-échange des Amériques, et de négociations bilatérales, dont celles visant la conclusion d'un accord avec le Groupe des quatre de l'Amérique centrale et Singapour.

### *Regard sur l'Ontario et le Québec*

Cette année, le rapport sur les priorités du Canada en matière d'accès aux marchés internationaux se penche sur l'Ontario et le Québec et fait le point sur l'importance que revêt pour ces provinces l'ouverture des marchés aux produits canadiens.

L'Ontario et le Québec possèdent chacune une économie très diversifiée. Les principales exportations de l'Ontario proviennent du secteur manufacturier et sont surtout